

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DDCT 18 DFA DDEES Candidature dans le cadre de l'appel à projets « interactif » Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme Opérationnel régional Ile-de-France FEDER FSE 2014-2020.

**Mme Colombe BROSEL
et Monsieur Julien BARGETON, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement CE n°1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional,

Vu le règlement délégué n° 480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention cadre entre l'Association des Régions de France et le Ministre délégué à la Ville pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le 13 février 2013 ;

Vu le protocole de coopération entre la Ville de Paris et l'agglomération Est Ensemble, approuvé par délibération du Conseil de Paris du 10 et 11 juin 2013 et signé le 2 juillet 2013 ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 ;

Vu l'appel à projets « interact'if » Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme Opérationnel régional Ile-de-France FEDER FSE 2014-2020, de la Région d'Ile-de-France ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel le Conseil de Paris autorise Mme la Maire de Paris à déposer une candidature auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projets « interact'if » Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme Opérationnel régional Ile-de-France FEDER FSE 2014-2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL au nom de la 3^{ème} Commission et Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une candidature de la Ville de Paris auprès de la Région d'Ile-de-France, en coopération avec la candidature présentée par l'agglomération Est Ensemble, dans le cadre de l'appel à projets « interact'if » Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme Opérationnel régional Ile-de-France FEDER FSE 2014-2020, pour un montant minimum de 5 M€ de FEDER-FSE.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO